

Places limitées  
à 15 participants

les  
**ateliers**  
de l'ufsbd

**Vous avez participé au 1<sup>er</sup> cycle d'initiation à l'Education Thérapeutique du Patient en médecine bucco-dentaire.**

Vous avez ainsi eu l'occasion de mieux comprendre les fondements et le sens de l'ETP et de voir en quoi la posture éducative du soignant (chirurgien-dentiste et assistant(e) dentaire) peut devenir un atout pour rendre le patient plus acteur de sa prise en charge.

**Afin d'acquérir la formation diplômante « ETP – 40h – savoir dispenser l'ETP » selon le cadrage HAS,** nous vous proposons de compléter votre formation par 2 sessions supplémentaires.

Vous serez alors reconnu(e), comme un acteur dans la prise en charge éducative et l'accompagnement global des patients, notamment malades chroniques ou en perte d'autonomie et donc en mesure de concevoir ou d'intégrer un projet ou un programme d'ETP en lien avec l'ARS de votre région.

Ainsi, pratiquer l'ETP au sein du cabinet en s'appuyant sur la démarche éducative et sa méthodologie d'accompagnement vous permettra de :

- > **Renforcer la dynamique d'équipe** par une approche centrée autour du patient
- > **Transformer votre posture de soignant par le renforcement de vos compétences relationnelles** (écoute active, approche motivationnelle, prise en compte de vos émotions) **et éducatives** (pédagogie de la santé, animation collective, outils...)
- > **Améliorer l'alliance thérapeutique avec vos patients** par leur meilleure responsabilisation par rapport à leur santé bucco-dentaire, par une nouvelle reconnaissance de vos patients et de leurs proches mais aussi par le développement de nouvelles transversalités avec vos partenaires de soins (médecins, pharmaciens, diététiciens, ...)

**Session 2 Nantes les 15 et 16 novembre 2018 et Session 3 : à Nantes les 24 et 25 janvier 2019**

**Afin de vous permettre une prise en charge optimale de vos droits de formation (ANDPC, FIF PL ou Actaliens), nous avons planifié ces 2 sessions en 2018 puis en 2019**



Places limitées  
à 15 participants

## Information sur le(s) participant(s)

Nom du participant : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Nom de l'assistante dentaire : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 RPPS (carte de l'ordre) : \_\_\_\_\_ ADELI : \_\_\_\_\_  
 Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

**Session 2** : à Nantes les 15 et 16 novembre 2018 et  **Session 3** : à Nantes les 24 et 25 janvier 2019

**Informations pour les praticiens souhaitant participer à cette formation dans le cadre du DPC** : l'Agence du DPC finance les actions de DPC à hauteur de 14h par an. Nous vous proposons de vous inscrire à la session 2 dès à présent et quand il le sera possible, nous procéderons à votre inscription sur « mondpc » à la session 3 (enveloppe 2019)

## Tarifs cycle (comprenant 2 séminaires de 2 journées de formation)

 Praticien adhérent UFSBD 1 680 € (2\*840 €) Praticien non adhérent 1 760 € (2\*880 €)

**Avec l'ANDPC 2018** : Pour les praticiens libéraux et salariés de centre de santé exerçant dans le cadre conventionnel

Je m'inscris à cette action de DPC sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)\* (le dépôt du programme étant en cours, nous procéderons à votre inscription dès qu'il sera validé par l'ANDPC) et m'engage à participer à l'intégralité de la formation

Je joins 2 chèques 96 € en règlement à l'ordre de l'UFSBD (non adhérent UFSBD) et je retourne le bulletin d'inscription complété à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 Paris

Dès que les conditions 2019 seront publiés sur le DPC nous procéderons à votre inscription 2019

Vous êtes **dentiste salarié** et vous ne répondez pas aux critères mentionnés ci-dessus : retournez le bulletin d'inscription en précisant les documents dont vous avez besoin pour une éventuelle prise en charge de votre formation

**Avec le FIF-PL 2018**

Pour les praticiens libéraux

Je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS (paiement par 2 chèques possible)

Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr) en 2018 pour la session 2. Et en 2019 pour la session 3

Ce bulletin fait office de devis et de convention pour votre prise en charge

Avec ACTALIANS

SIRET : 784 719 247 000 57  
N° organisme : 11752372075

 Assistant(e) adhérent UFSBD 1 280 € (2\*640 €) Assistant(e) non adhérent 1 320 € (2\*660 €)

Je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS

Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur [www.actaliens.fr](http://www.actaliens.fr)

En remplissant ce bulletin d'inscription je m'engage à participer à la formation dans sa totalité. Les lieux, horaires et conventions me seront communiqués environ 15 jours avant la journée de formation. Pour toute annulation à moins de 3 semaines de la formation, aucun remboursement ne pourra être demandé, votre chèque de règlement sera encaissé et /ou l'UFSBD se réserve le droit de vous facturer l'intégralité de la prestation. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant, l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner la prestation au plus tard 15 jours avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.

Je suis chirurgien-dentiste et je souhaite apporter mon soutien, j'adhère à l'UFSBD de mon département : je joins un chèque de 50 €